

# Concours : Neuchâtel - quartier de la gare

Autor(en): **Repele, Eric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **63 (1990)**

Heft 5

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129075>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# NEUCHÂTEL – QUARTIER DE LA GARE

Concours de projets pour :

- un bâtiment administratif de l'Office fédéral de la statistique ;
- un bâtiment d'entrepôts de marchandises des CFF.

Concours d'idées pour :

- un centre d'exploitation postale des PTT.

## A. INTRODUCTION

La Confédération suisse, par l'intermédiaire de l'Office des constructions fédérales, a organisé deux types de concours à l'arrière et à l'est de la gare de Neuchâtel.

Le concours de projets aspire à la construction immédiate d'un programme précis. Le concours d'idées s'étend sur un périmètre plus large, il a pour objectif la planification et l'évolution du quartier, ce programme ne sera pas réalisé avant le prochain millénaire.

Les concours étaient ouverts aux architectes établis, originaires ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel. En sus, l'organisateur invita à participer aux concours les treize bureaux d'architecture suivants :

- Bauart Architekten AG, Berne
- Giorla Jean-Gérald, architecte SIA, Sierre
- Mestelan Patrick et Gachet Bernard, architectes SIA, Lausanne
- Plarel, Dumas Jacques, architecte, Lausanne
- Urfer Thomas, architecte FAS/SIA, Fribourg
- AAF, Architectes Associés, Fribourg
- Boecklin Pierre, architecte FAS/SIA, Genève
- Tschumi Urs, architecte, Genève
- Ruchat-Roncati F., Schnebli D., Amman T., arch. FAS/SIA, Zurich.
- \* Brahier & Gobat SA et R. Sironi SA, architectes, Delémont, Porrentruy
- \* Giuseppe Gerster, architecte SIA, Delémont
- \* Diener + Diener, architectes FAS/SIA, Bâle
- \* Snozzi Luigi et Cavadini Raffaele, architectes FAS/SIA, Locarno.

\* Les quatre derniers bureaux invités n'ont pas signé de projets.

## B. EXTRAITS SIGNIFICATIFS DU RÈGLEMENT/PROGRAMME

### 1. Prémisses

Le Parlement n'a pas encore pris la décision de décentraliser certains offices de l'administration fédérale dont parmi eux celui de la statistique. Ce concours a pour but d'influencer favorablement les démarches parlementaires de 1991. C'est ainsi le souhait des autorités du canton de Neuchâtel et de sa capitale. Le choix du terrain d'accueil du futur programme, à proximité immédiate de la gare, n'est pas sans arrière-pensées de faciliter son accessibilité par le chemin de fer.

## 2. Situation

Les terrains mis à disposition pour le concours de projets se situent sur un plateau artificiel dit Crêt-Taconnet, retenu au sud-est par un mur de soutènement important et de hauteur croissante. La surface du terrain présente une forme très étirée d'est en ouest et parallèle au lac.

Ces terrains sont situés au nord et au sud de la rue du Crêt-Taconnet. La partie principale au nord s'étend jusqu'à la façade nord de la halle des marchandises CFF. La petite parcelle au sud se trouve sur le bord du plateau artificiel, elle jouit d'un important dégagement sur la ville et son lac.

Le terrain mis à disposition pour le concours d'idées comprend en plus des terrains précédents, ceux jusqu'à la rue de la Gare et au nord jusqu'à la rue des Fahys.

## 3. Conception du concours de projets

3.1 Bâtiment de l'Office fédéral de la statistique, 12000 m<sup>2</sup> de surface brute :

constitué essentiellement de bureaux individuels ou groupés, ils sont pour la plupart fortement informatisés. Environ 9600 m<sup>2</sup> de surface brute est répartie entre 5 divisions et la direction. Le programme prévoit également une salle de recensement en un tenant d'environ 2400 m<sup>2</sup>, elle sera utilisée de façon polyvalente et fréquentée par le public.

3.2 Bâtiment des CFF, 4900 m<sup>2</sup> de surface brute :

constitué essentiellement d'entrepôts d'une surface avoisinant 4500 m<sup>2</sup>, il accueille encore 400 m<sup>2</sup> de bureaux ainsi que de salles de cours. Environ 2000 m<sup>2</sup> d'entrepôts doivent figurer au rez-de-chaussée, ils seront équipés de quais de chargement tant du côté de la rue du Crêt-Taconnet que de celui de la voie ferrée C 15 dans la cour des marchandises. Cette dernière doit être conservée, elle restera libre de toute structure sur 7 m de hauteur.

## 4. Conception du concours d'idées

4.1 Bâtiment des PTT, entre 7600 et 9000 m<sup>2</sup> de surface brute :

il est conçu pour accueillir essentiellement des locaux d'exploitation.

4.2 Surfaces commerciales, administratives, ateliers et logements éventuels.

## C. RÉSULTATS, ANALYSES ET COMMENTAIRES

En sus des 13 bureaux invités, 29 inscriptions ont été enregistrées, 15 projets ont été remis dans les délais. Tous les projets ont été admis au jugement.

L'importance du programme de concours par rapport aux terrains disponibles est telle que les masses projetées sont semblables. La majorité des projets proposent un volume étiré d'une vingtaine de mètres de hauteur et d'une longueur variant de 135 à 270 mètres.

Le programme hors terre se résume en 3 éléments déterminants: 2000 m<sup>2</sup> d'entrepôts, 9500 m<sup>2</sup> de bureaux et 2400 m<sup>2</sup> d'une salle de recensement à usage polyvalent.

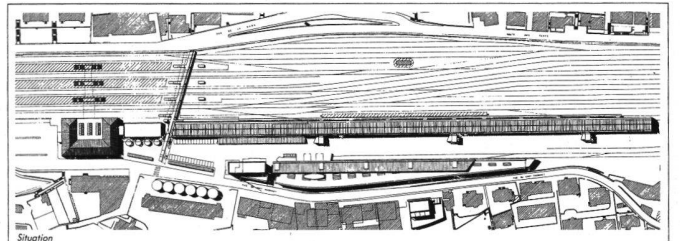
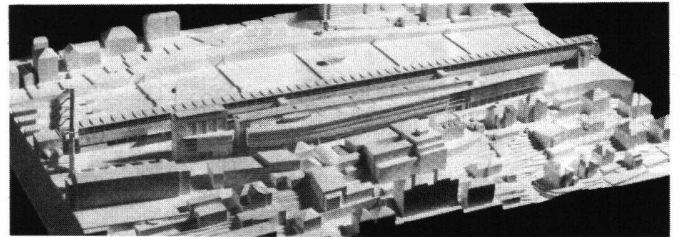
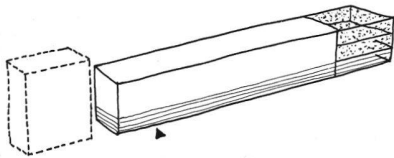
**TGV**

**Bauart Architekten**

*1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix*

*Fr. 50 000.—*

Berne



Barre longitudinale posée partiellement sur pilotis avec une tour en tête (concours d'idées) et la salle de recensement en queue. La forme générale est issue de la rencontre de deux géométries: celle bombée de la rue du Crêt-Taconnet et celle rectiligne des voies CFF. L'espace de circulation au centre du bâtiment révèle ces deux géométries.

Ce projet se distingue par ses qualités plastiques, l'élégance de sa forme et la transparence urbaine et architecturale. L'entrée principale est spatialement bien résolue.

L'espace urbain entre la gare et le projet est peut convainquant, grand mélange des espaces de services avec ceux des piétons de la gare. La salle de recensement est à l'opposé de l'entrée principale.

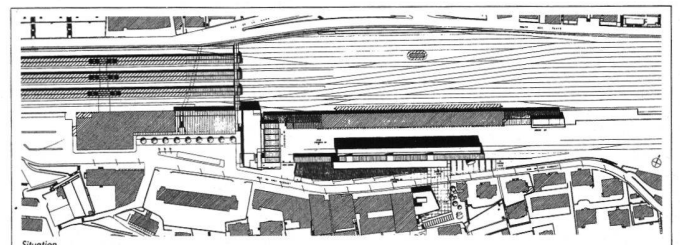
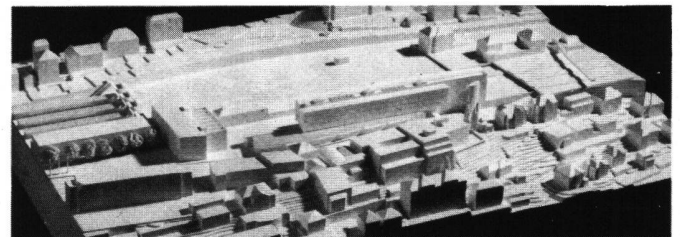
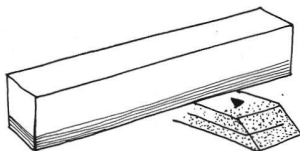
**I WANNA BE YOUR TEDDY BEAR**

**Eric Repele**

*2<sup>e</sup> rang, 2<sup>e</sup> prix*

*Fr. 30 000.—*

Neuchâtel



Barre longitudinale compacte (bureaux) disposée dans la géométrie des voies CFF. Elle repose partiellement sur un volume bas (entrepôts).

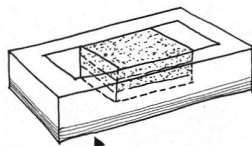
Le projet articule clairement les fonctions qu'il accueille en volumes distincts. Grâce à l'emplacement semi-enterré de la salle de recensement, le volume apparent est parmi les plus petits.

La concentration des piétons sur une place-terrasse en limite de la zone résidentielle ou l'ordre dispersé se substitue à l'ordre contigu, est un point marquant du projet. La salle de recensement, juste au-dessous est aisément accessible.

Depuis la gare, l'accès à l'entrée principale est long. Le hall d'accueil est étriqué, le concours d'idées n'est pas abouti.

## LA CITADELLE

Jean-Gérard Giorla et Mona Trautmann



Ilot urbain longitudinal, parallèle aux voies CFF. Sa volumétrie exprime une grande autonomie formelle, quasi monastique. Le bâtiment postal (concours d'idées) est projeté en travers et sous les voies CFF.

Le parti, de caractère introverti, révèle une forte symétrie axiale : les bureaux s'ouvrent sur des cours intérieures suspendues, qui elles recouvrent la totalité de la cour des marchandises CFF (espace libre de structure : 25 m de large et 7 m de haut sur toute la longueur du bâtiment).

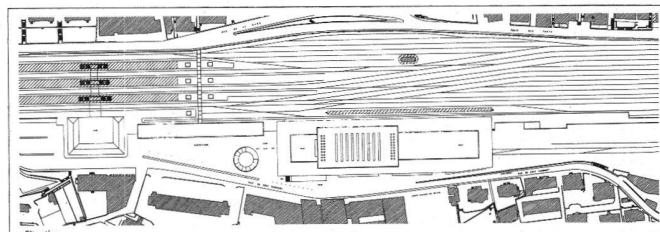
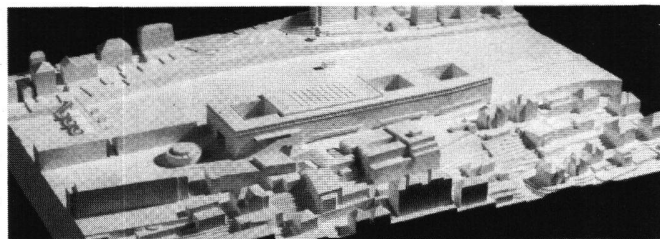
L'expression architecturale de l'ensemble est forte. La salle de recensement, au centre du bâtiment, jouit d'une grande qualité spatiale.

L'espace urbain entre le projet et la gare recèle les mêmes problèmes que le 1<sup>er</sup> prix. L'entrée principale, construction annexe au

3<sup>e</sup> rang, 1<sup>er</sup> achat

Fr. 20 000. —

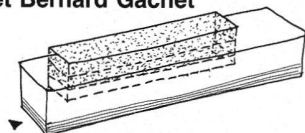
Sierre



bâtiment est peu convaincante. Ce concept engendre un rapport très défavorable entre surfaces brutes et nettes.

## UN COUP DE DÉS JAMAIS N'ABOLIRA LE HASARD

Patrick Mestelan et Bernard Gachet



Barre longitudinale dont la partie centrale est traitée en structure légère. Les extrémités sont renforcées par deux bâtiments d'expression massive, ancrés formellement au sol.

La forme générale est semblable à celle du 1<sup>er</sup> prix. Tous les bureaux sont orientés vers le sud, la ville et son lac. Le bâtiment de la poste, parallèle au premier continue la halle à marchandises CFF. Il bénéficie d'un accès aux quais par-dessus les voies CFF.

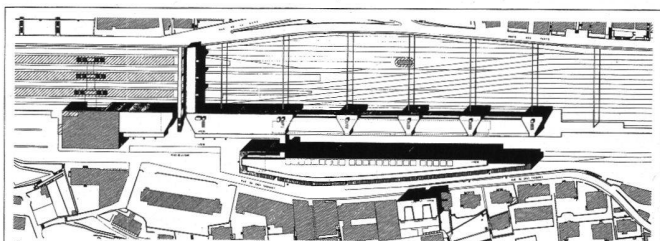
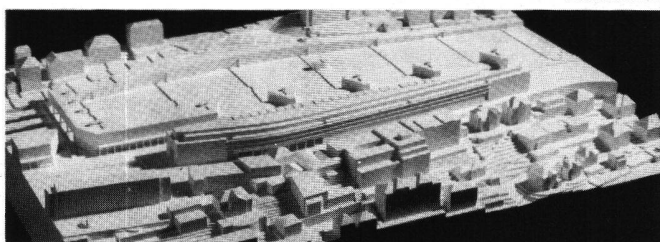
Un aspect marquant de ce projet est sa salle de recensement, grand hall ouvert sur 3 étages en façade nord qui sert simultanément d'accès aux bureaux.

Le projet ne respecte pas les étapes prescrites ; il démolit le bâtiment existant des CFF pour le reconstruire au sud de la rue du Crêt-Taconnet, situation relativement éloignée.

4<sup>e</sup> rang, 2<sup>e</sup> achat

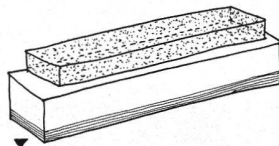
Fr. 15 000. —

Lausanne



## GAUSS II

Pierre Denis, Pierre Bureau



Composition volumétrique en « L », 2 barres longitudinales, une parallèle aux voies CFF, la seconde projetée au-dessus des voies CFF fait partie du concours d'idées.

La forme générale et la circulation internes du bâtiment sont semblables à celles du 1<sup>er</sup> prix.

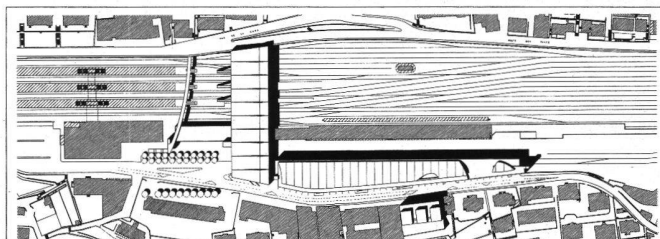
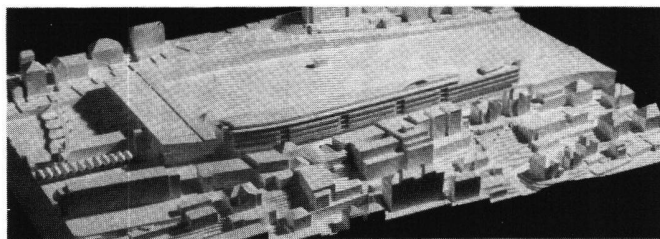
Du point de vue de l'éclairage naturel et de la vue, la situation de la salle de recensement en attique est privilégiée. Cependant son accès est difficile.

La deuxième barre, celle des PTT n'a pas l'élégance de la première. Leur point de rencontre n'est pas résolu. La passerelle des piétons devrait être intégrée à la barre des PTT.

5<sup>e</sup> rang, 3<sup>e</sup> prix

Fr. 20 000. —

Rochefort





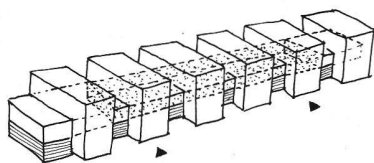
**CASTRUM**

Thomas Urfer et Eric Ryser

6<sup>e</sup> rang, 4<sup>e</sup> prix

Fr. 15 000.—

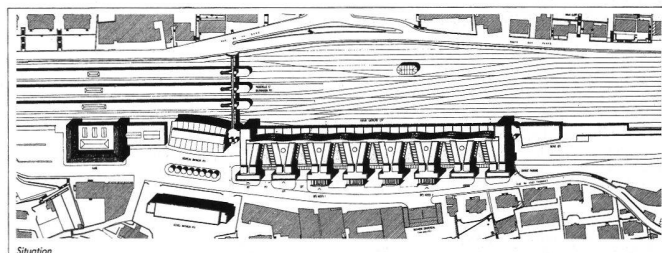
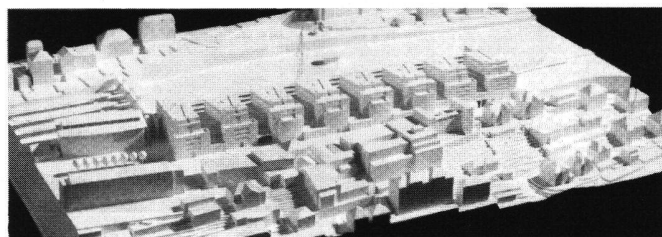
Fribourg et Saint-Blaise



Composition par des éléments répétitifs qui forment un peigne ouvert sur le sud et parallèle aux voies CFF. Un plateau artificiel est construit au-dessus de la cour des marchandises CFF, il accueille la circulation générale et la salle de recensement.

Par le découpage de la grande masse en 8 petits éléments répétitifs, le projet propose une manipulation intéressante des échelles.

La fonction de chaque élément et leur nombre sont arbitraires. La promiscuité au rez des piétons et des poids-lourd est inopportune. La forme et l'orientation du bâtiment des PTT sont surprenant.

**K2**

PLAREL, Jacques Dumas

7<sup>e</sup> rang, 5<sup>e</sup> prix

Fr. 8 000.—

Lausanne

**THALWEG**

Pierre Boecklin

8<sup>e</sup> rang, 6<sup>e</sup> prix

Fr. 7 000.—

Genève

**MOBY DICK**

Werner Harlacher

9<sup>e</sup> rang, 7<sup>e</sup> prix

Fr. 5 000.—

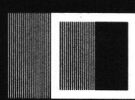
Neuchâtel

Il s'avère que la promiscuité des fonctions du secteur tertiaire (bâtiment administratif OFS) sont difficiles à associer à celles du secteur secondaire (entrepôts CFF), leur cohabitation n'est pas heureuse. Le jury recommande à l'organisateur d'étudier le déplacement de l'entrepôt. Ainsi s'il n'y avait pas l'urgence dictée par les délais parlementaires fédéraux, le jury aurait eu l'opportunité de proposer à l'organisa-

teur un deuxième tour basé cette fois sur un programme sensiblement remanié.

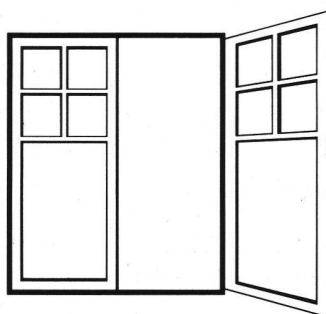
Il faut rappeler cependant que la décentralisation dudit office fédéral n'est pas acquise. L'issue de cette décision exercera une influence importante quant à son développement sur la région neuchâteloise.

*Eric Repele, architecte SIA*



**mangola**  
+cie  
FONDÉE EN 1890

**FABRIQUE DE FENETRES ISOLANTES**  
Isolations phonique et thermique garanties  
Spécialiste en rénovation



**UNE FENETRE  
OUVERTE SUR  
L'ECONOMIE  
D'ENERGIE.**

48, route du Bois-des-Frères  
1219 Aire/Genève  
tél. 022/796 61 11

56, avenue de Tivoli  
1007 Lausanne  
tél. 021/259211